

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
28/08/2023

Dossier complet le :  
31/08/2023

N° d'enregistrement :  
F01123P0156

### 1. Intitulé du projet

TRAVAUX DE DRAGAGE AU DROIT DU QUAI D'ARIANEGROUP DES MUREAUX (78)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ARIANEGROUP

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Hugues EMONT

RCS / SIRET

5 1 9 0 3 2 2 4 7 0 0 0 4 0

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10°. Canalisation et régularisation des cours d'eau	travaux dans le lit mineur de la Seine pouvant affecter des habitats.
25. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial. b)	réalisation d'un dragage de 1800 m3 (< 2000 m3) et analyse Mercure > S1 sur un échantillon (1.8 mg/kg contre S1=1 mg/kg)  Cf. ANNEXE A : Évaluation environnementale + rubriques IOTA + autres procédures

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la réalisation d'un dragage ponctuel pour assurer un tirant d'eau suffisant pour les manœuvres et chargement Ariane sur barge depuis le quai.

Lors du dernier chargement réalisé sur le quai, ARIANEGROUP y a eu des complications et des difficultés. Le tirant d'eau s'est avéré insuffisant lors du dernier chargement sur le quai : la barge a eu tendance à se "ventouser" au quai ; la barge a tendance à toucher le fond, ce qui fait que la barge s'incline un peu.

## 4.2 Objectifs du projet

Aujourd'hui, il est donc primordial de réaliser les travaux nécessaires en urgence pour retrouver un tirant d'eau suffisant pour les manœuvres et chargement Ariane sur barge depuis le quai.

ARIANEGROUP a déposé, en parallèle de la présente demande d'examen au cas par cas, un dossier d'autorisation environnementale (DAE) comprenant une étude d'incidences environnementales (EIE) au titre du code de l'environnement pour les rubriques : 3.1.5.0. et 3.2.1.0.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Pour plus d'explications, cf. annexe B : nature du projet.

ARIANE Group a fait appel à OCELIAN (ex-VCMF) pour réaliser les études préalables et les travaux de dragage dans le prolongement du quai du site des Mureaux. Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Le volume de sédiments à draguer est de 1800 m<sup>3</sup> (soit inférieur au seuil de 2000 m<sup>3</sup> indiqué à la rubrique de la nomenclature loi sur l'eau)
- Par rapport à l'Arrêté du 30 juin 2020 modifiant l'arrêté du 6 Août 2006, relatif à des niveaux de contamination des sédiments définis par l'arrêté ministériel du 9 août 2006 modifié relatif aux niveaux à prendre en compte lors de l'analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux :
  - o Seul le paramètre MERCURE présente un dépassement du seuil S1 sur l'échantillon de la zone 1 (juin 2023). Le seuil est en effet légèrement dépassé : 1.8 mg/kg de concentration de Mercure par rapport au seuil S1 de 1 mg/kg.
  - o Le paramètre Mercure respecte le seuil S1 au droit de la zone 2 (0.82 mg/kg).
  - o Les autres paramètres analysés sont inférieurs aux seuils S1
- L'analyse des autres paramètres montrent que les sédiments ne présentent pas de pollutions particulières (pas de HAP, PCB, lixiviation, autres métaux, ...)

Le présent dossier porte donc sur ces travaux.

Les travaux sont prévus pour septembre 2023, pour 3 semaines.

Le dragage se fera au moyen d'une pelle sur ponton dipper-dredge (pontons à pieux automatiques). La pelle sera équipée d'un système GPS garantissant ainsi la cote de dragage. Les matériaux seront déposés dans une barge étanche pour être valorisés en dehors du périmètre. Une jupe anti-MES sera mise en oeuvre durant toute l'opération. Un suivi de la qualité de l'eau (turbidité, oxygène dissous, pH) sera réalisé également.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit de travaux de dragage ponctuel devant le quai du site ARIANEGROUP aux Mureaux, pour le chargement de colis lourds.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un DAE contenant une EIE

cf. annexe A : Évaluation environnementale + rubriques IOTA + autres procédures

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dragage cf. annexe B : Nature du projet	1800 m3 > S1 pour le Mercure (1.8 mg/kg contre S1=1mg/kg)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ARIANE GROUP  
quai Magellan  
Les Mureaux (78)  
51-61 route de Verneuil  
78130 Les Mureaux, France

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 49°00'16" ON Lat. 1°55'49" 8E

Point d'arrivée :

Long. 49°00'14" ON Lat. 1°55'45" 2E

Communes traversées :

Les Mureaux (78)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Métropole du Grand Paris 2019-2023
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Seine et de l'Oise dans le département des Yvelines a été approuvé par arrêté préfectoral n° 07-084 du 30 juin 2007.</p> <p>La berge et le quai au droit de la zone de dragage sont concernés par le zonage MARRON.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe dans le périmètre de la zone de répartition des eaux de l'Albien (n° 03001)</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	dragage des sédiments de la Seine 1800 m3
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perturbations liées aux opérations de dragage : - très faibles à faibles : dérangement de l'avifaune, des mammifères terrestres, - modérées : mises en suspension pour faune piscicole, dérangement pour amphibiens et entomofaunes. Des mesures d'évitement et de réduction seront prises durant le chantier (anti-MES, période, type de godets, ...). Il n'y a cependant pas de frayère à cet endroit. La continuité écologique sera maintenue. Aucune intervention n'est prévue sur les berges. Les habitats terrestres ne seront pas impactés. Avec les mesures ERC : impacts faibles dans l'ensemble. cf. ANNEXE E : diagnostic écologique
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sédiments extraits seront valorisés en dehors de la zone inondable de la Seine, sur le principe de la sortie implicite du statut de déchet (Journal officiel 13 Janvier 2016)

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

cf. annexe C : Mesures ERC et Suivi

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

cf. annexe D : auto-évaluation

Aux vues des caractéristiques du projet (<2000m3 malgré le dépassement du seuil S1 pour le Mercure uniquement), des activités ARIANE Group sur le site, du diagnostic écologique réalisé, et des mesures ERC et de suivi prises au cours des travaux, le projet ne serait pas soumis à Évaluation Environnementale.

Dans tous les cas, le projet est soumis à un dossier d'autorisation environnementale (DAE) comprenant une étude d'incidences environnementales (EIE) au titre du code de l'environnement pour les rubriques : 3.1.5.0. et 3.2.1.0.

Ce dossier a été déposé auprès de la DRIEAT.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe A : Évaluation environnementale + rubriques IOTA + autres procédures
annexe B : Nature du projet
annexe C : Mesures ERC et Suivi
annexe D : Auto-évaluation
Annexe E : rapport du diagnostic écologique

## 9. Engagement et signature

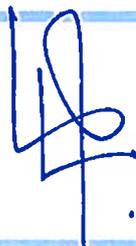
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Les Mureaux

le, 28/07/2023

Signature





ArianeGroup



## TRAVAUX DE DRAGAGE AU DROIT DU QUAI DU SITE ARIANEGROUP SUR LA COMMUNE LES MUREAUX (78)



### Annexes obligatoires au CERFA

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation  
environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

juillet 2023

## Annexes obligatoires au CERFA

### Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3 du code de l'environnement

Conformément au formulaire CERFA n° 14734\*03, le présent dossier présente les pièces annexes obligatoires suivantes :

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>





Figure 2. Localisation du quai ArianeGroup des Mureaux

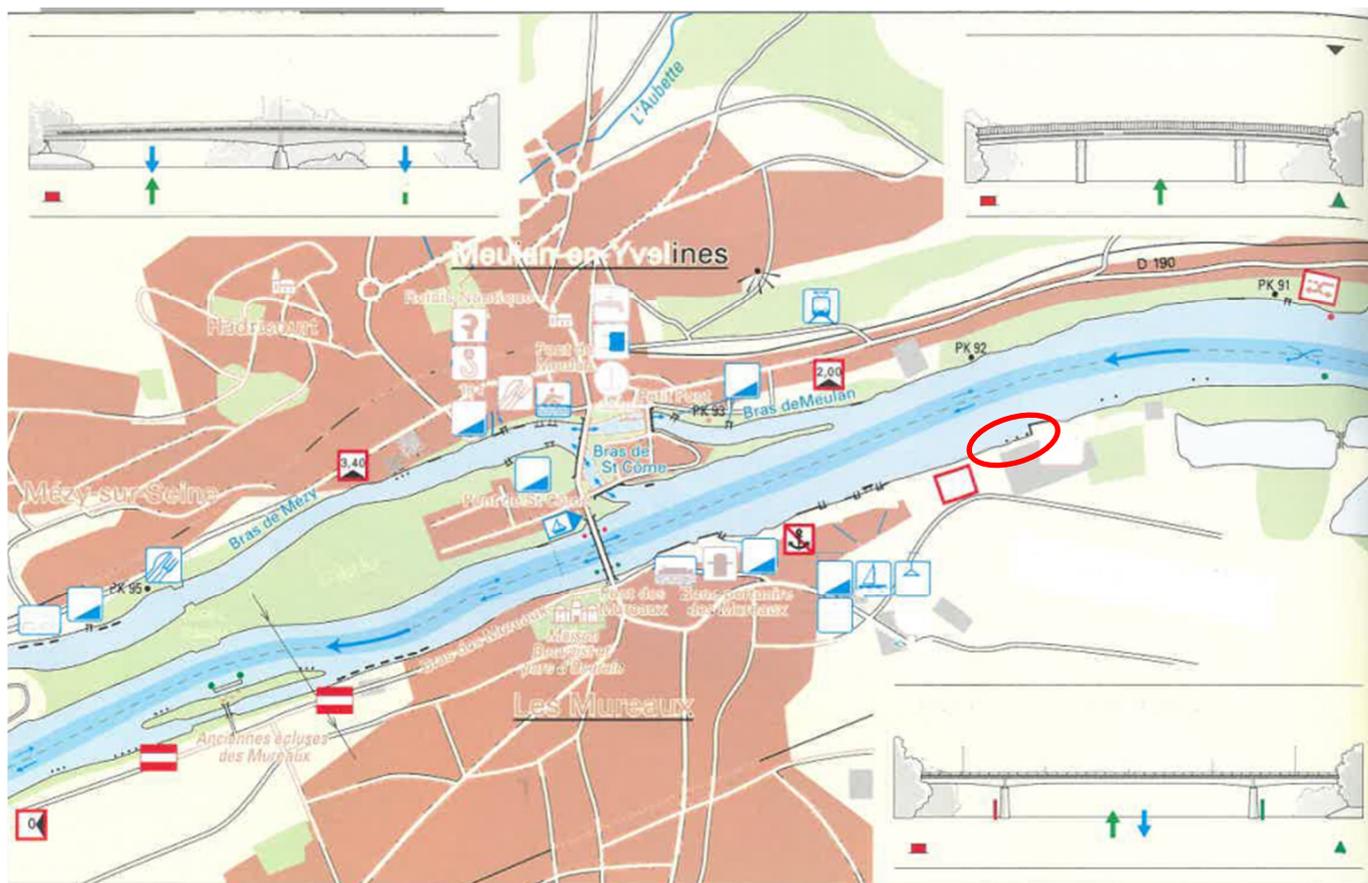


Figure 3. Localisation du quai ArianeGroup des Mureaux sur navicarte



Figure 4. Localisation du site ArianeGroup des Mureaux sur photo aérienne

### 3. PHOTOGRAPHIES



Figure 5. Photographies du site : devant le quai



Figure 6. Photographies du site : dans le prolongement de la rampe

## 4. PLAN DU PROJET

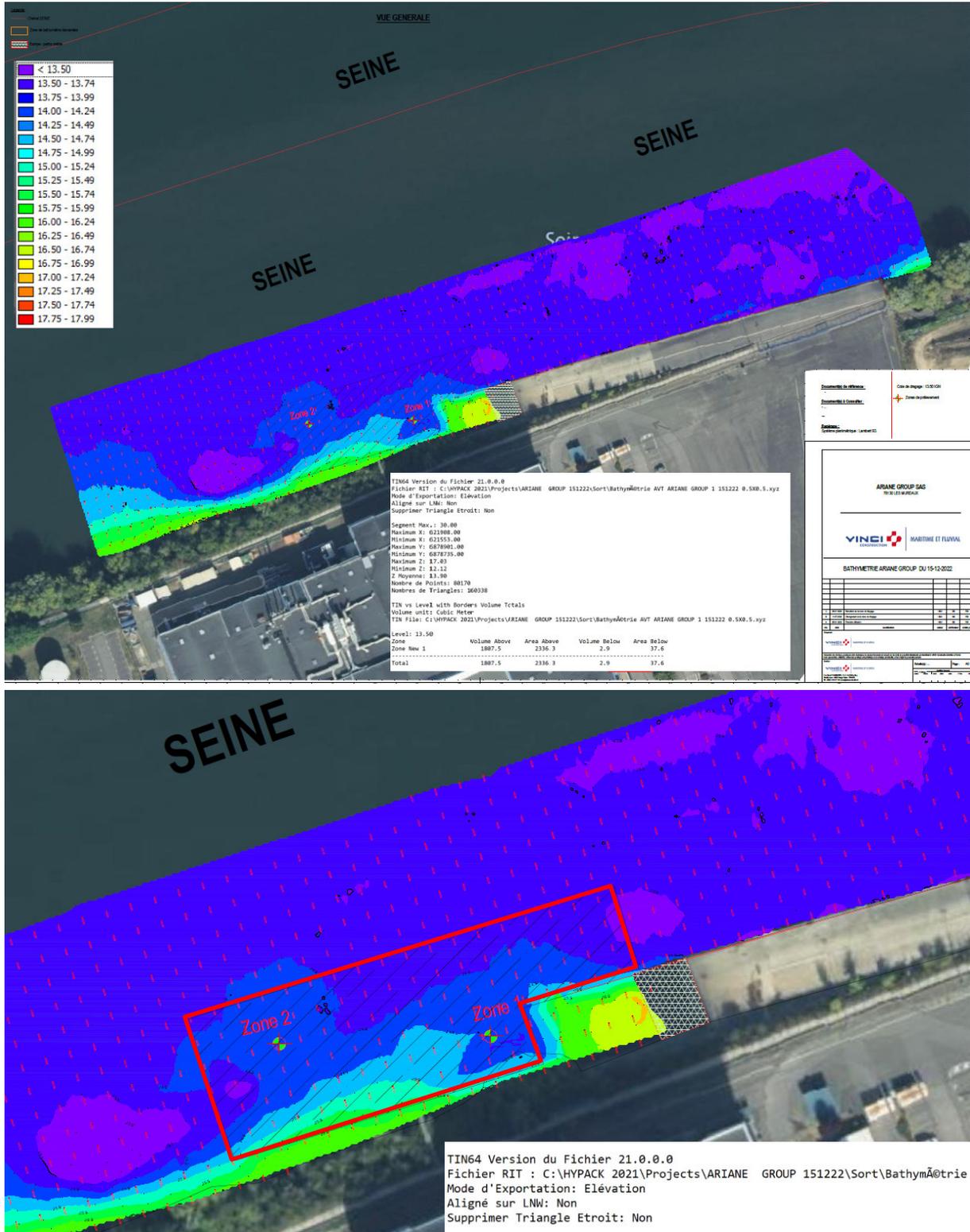


Figure 7. Bathymétrie du site et localisation de la zone à draguer

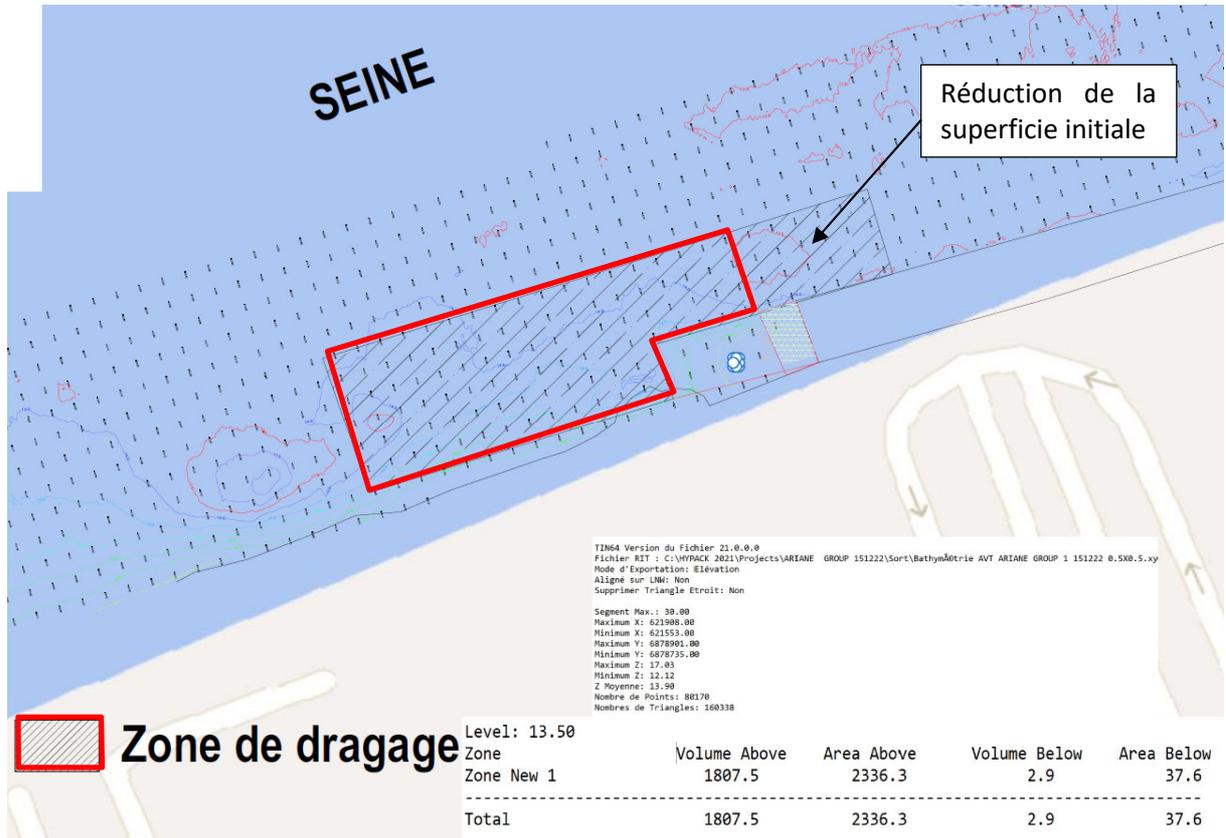


Figure 8. Bathymétrie du site et localisation de la zone à draguer

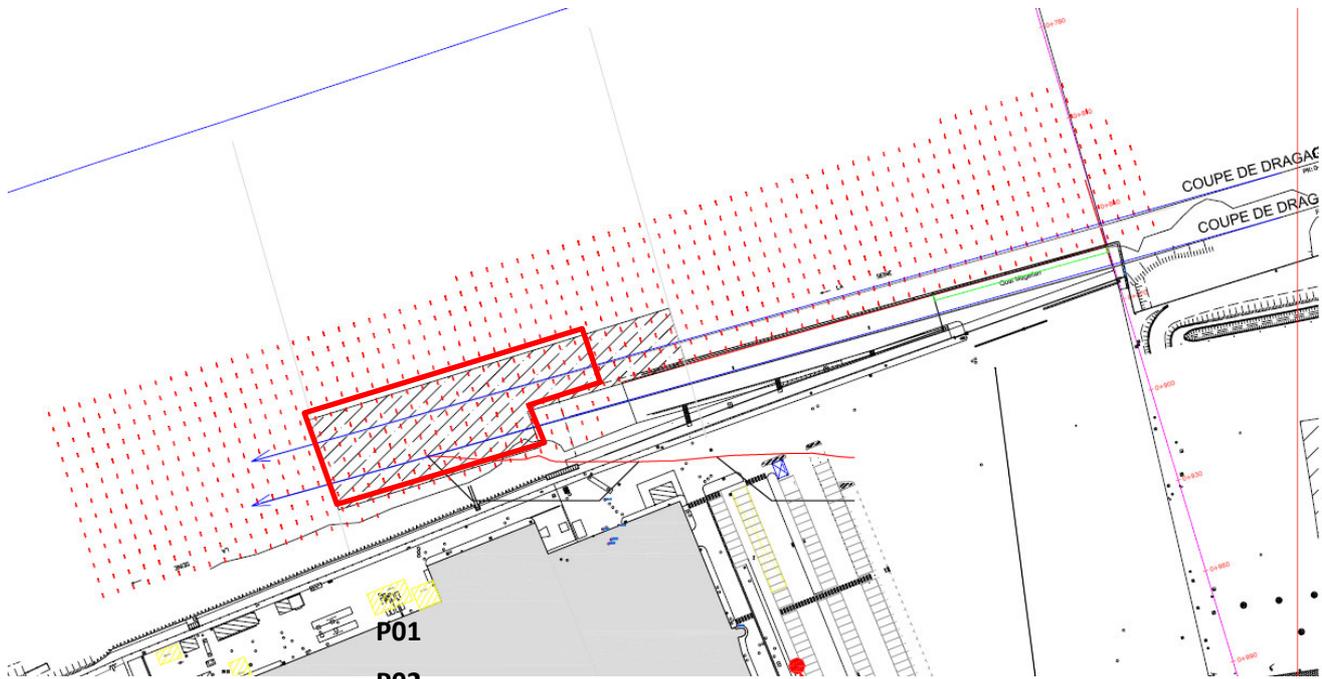


Figure 9. Localisation des coupes de dragage



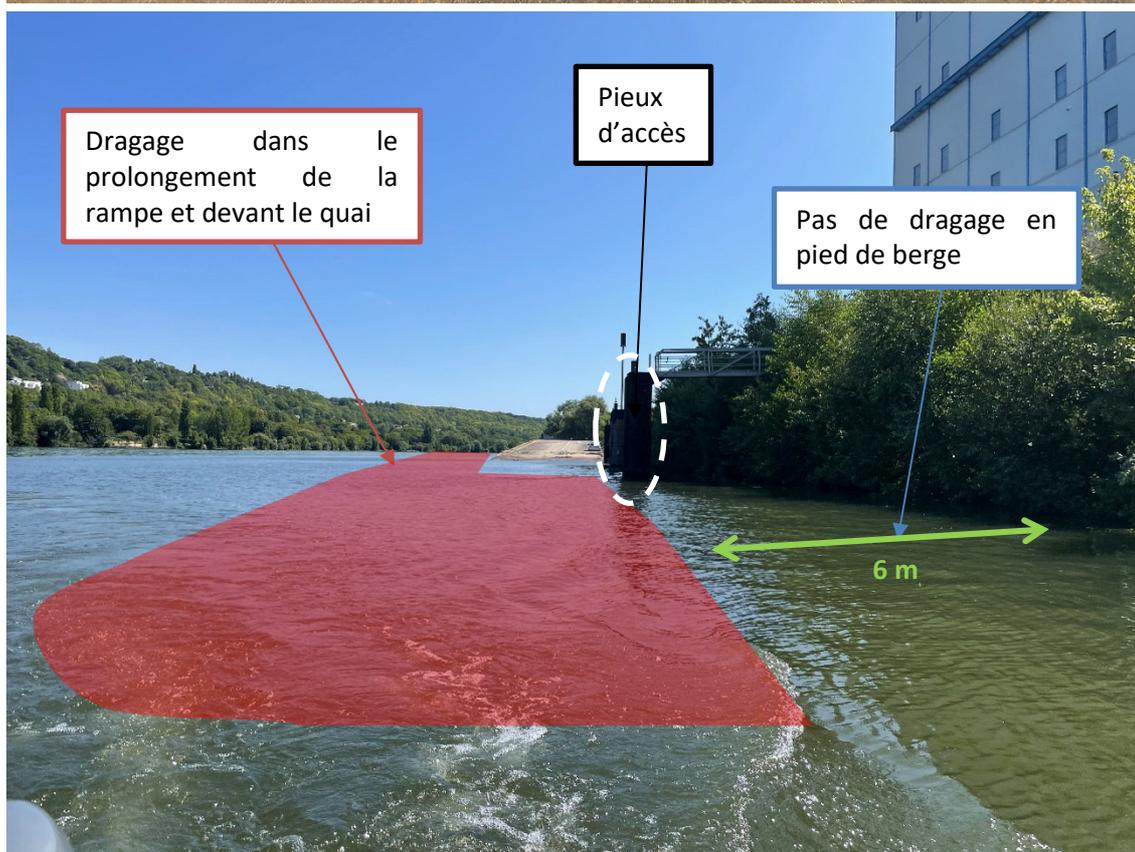


Figure 13. Emprise du dragage : pas d'intervention en rives

5. /

---

/

## 6. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000

Le périmètre du projet n'est pas compris dans l'aire d'un site Natura 2000. Il n'y a pas non plus de zones Natura 2000 à proximité du site (à moins de 10km).

La première zone se trouve à 12 km à l'Ouest : FR1102013 - Carrière de Guerville.

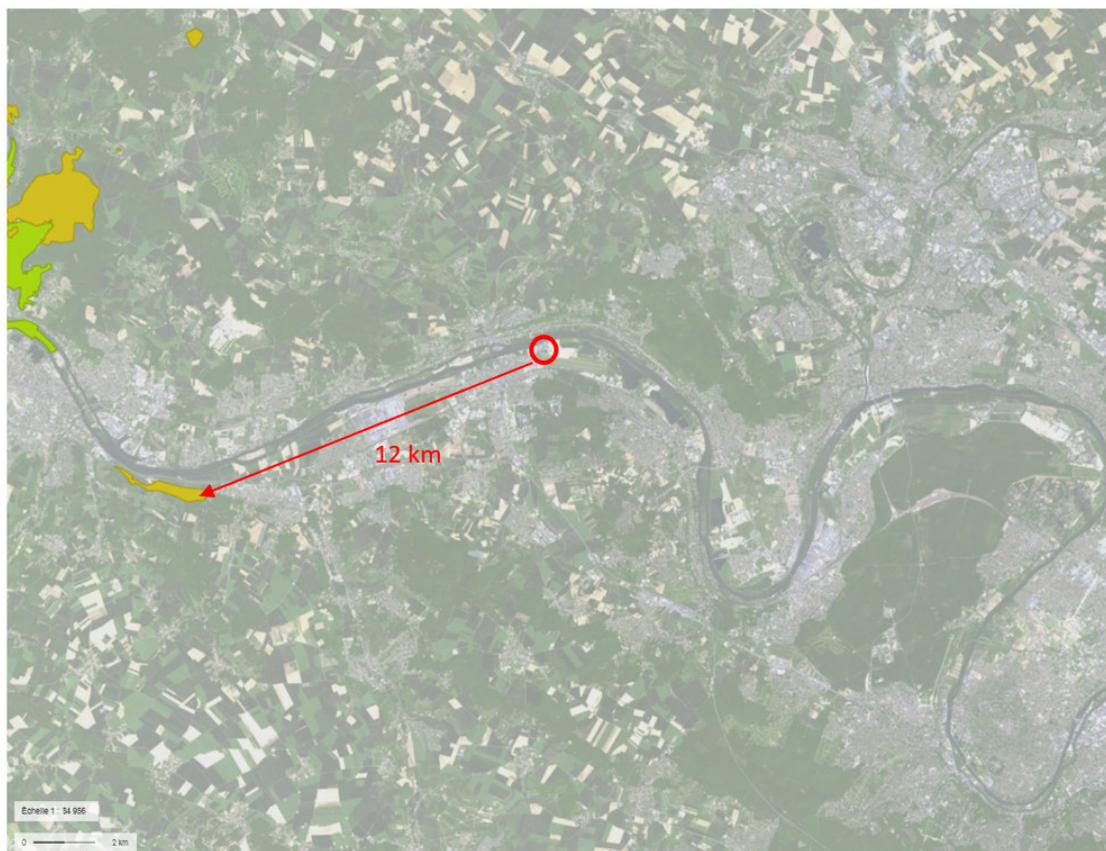


Figure 14. Localisation du site des travaux avec les zones Natura 2000

Aucun habitat d'intérêt communautaire ne sera impacté par ces travaux.

Le projet pourra toutefois entraîner une perturbation. Cependant, dans le cas des opérations de dragage, la plupart des incidences restent temporaires et ont lieu en phase chantier uniquement.

Pour rappel, les opérations de dragage seront ponctuelles et très localisées ; il s'agira de cibler les zones ne présentant pas un tirant d'eau suffisant de 4 m. Les zones à draguer ont bien été identifiées.

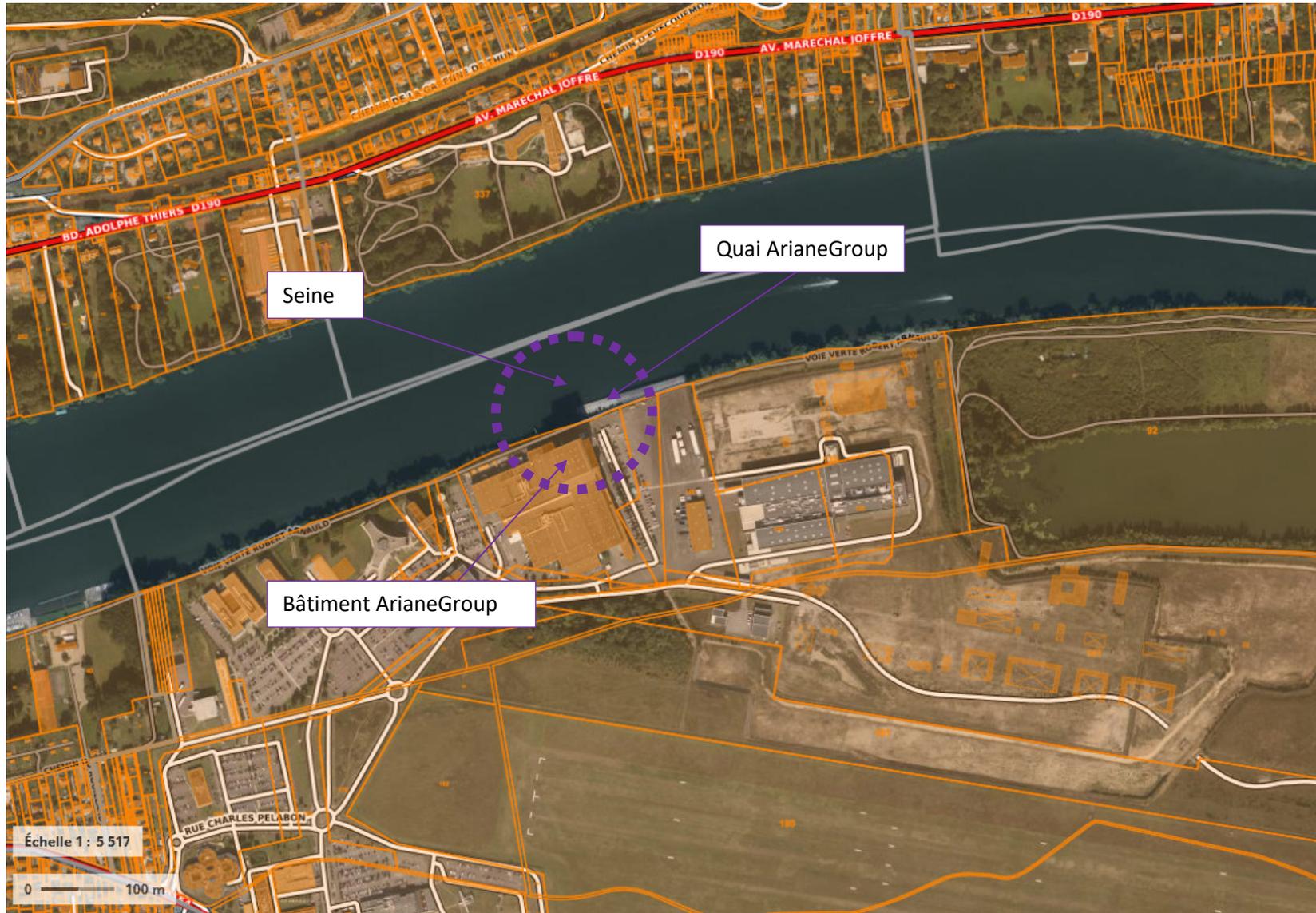


Photo aérienne (1/5000°) avec cadastre et bâtiments (GEOPORTAIL) avec un rayon de 100 m autour de la zone de dragage